

Monsieur,

Ce n'est pas paresse, n'y quelque mesconnoissance du  
 song, que par celle que m'aues escripte, vous besmoignés  
 auoir de vos amis, qui m'agt usques icy empesche de  
 vous faire parouire a combien d'obligation i'ay receu  
 vostre souuenuir de moy, mais l'impuissance qm m'est  
 restée dans l'espaule droite, par la cheute d'ung  
 cheual qui s'est renuersé dessus moy, laquelle a la verité  
 se ressens encores a present (apres auoir vié pendant  
 vng mois, de toutes sortes de remedes) si grande, que  
 si se n'euise crant, qu'euise attribué a membre  
 vng plus long silence, se ne vous enuoyay point,  
 que se n'euise esté fort content, de choisir mon  
 bemps, ~~pour~~ auquel avec moins d'incommodité,  
 se vous <sup>euise</sup> peu faire scauoir plus amplement de mes  
 nouvelles: receues doncques se petit mot, qu'a parne  
 accause de la lassitude, et contraincte de mon mal,  
 se vous ay peu adresser, pour vng besmoignage  
 infallible de l'estat que se faict de vostre amitié  
 et pour arre de song qu'apres mon retour des  
 bamps, i'auray de vous escrire, et de vous reuerer  
 l'assurance que se vous donne d'estre

Monsieur

De Sedan ce 7 de Iuliet, 1622. Vostre bien humble, et tres-  
 affectionné seruiteur.  
 C. P. Perren de Sommersdijk



A Monsieur  
Monsieur Huygens.  
A Londres.



16. 16. 16.